



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 NOVEMBRE 2020

Procès -Verbal

Sur les 38 membres que compte le Conseil d'Administration de l'AMF 44, 27 membres sont présents en visioconférence, le quorum est donc atteint pour délibérer valablement.

Le Président remercie les administrateurs de leur présence à cette première réunion du Conseil d'Administration élu lors de l'Assemblée Générale, le Samedi 3 octobre 2020 à Basse-Goulaine.

1) Election du bureau de l'Association des Maires

Conformément à l'article 14 des statuts et à l'article 4 du règlement intérieur, le Président demande à chaque Président de groupement de maires de bien vouloir proposer des élus pour être membres du bureau de l'AMF 44, sachant que les Présidents des groupements sont tous membres du bureau.

Après discussion, le Président propose un vote à main levée. Les administrateurs donnent leur accord.

Le Président souhaite mettre en place des délégations par rapport à certaines actions de l'AMF 44 (ruralité, communication, formation des élus). Il souhaite que les 3 Vice-Présidents aient une action générale. Il fait part de ces propositions en vue d'un équilibre territorial, politique et d'avoir la parité.

Sont élus à l'unanimité des présents :

1^{er} Vice-Président : **Alain Hunault**, Maire de Châteaubriant

2^{ème} Vice-Président : **Rodolphe Amailland**, Maire de Vertou

3^{ème} Vice-Présidente : **Danielle Cornet**, Maire de Pontchâteau

Secrétaire : **Nicolas Criaud**, Maire de Guérande

Secrétaire adjointe : **Sandra Impériale**, Maire de Bouguenais

Trésorier : **Johann Boblin**, Maire de La Chevrolière

Trésorière adjointe : **Sylvie Cauchie** ; Maire de Besné

Déléguée à la Ruralité : **Aurélie Mézière**, Maire de Plessé

Déléguée à la formation des élus : **Nelly Sorin**, Maire de Vieillevigne,

Membres du bureau : **Philip Squelard**, Maire de Trans sur Erdre, **Dominique David**, Maire de Derval, **Laurent Turquois**, Maire de Saint-Sébastien sur Loire, **Carole Grelaud**, Maire de Couëron, **Jean-Sébastien Guitton**, Maire d'Orvault, **Jean-Louis Mogan**, Maire de Missillac, **Jean-Michel Brard**, Maire de Pornic, **Laurent Robin**, Maire de Machecoul-Saint-Même, **Thierry Agasse**, Maire de Saint-Julien de Concelles.

Le Secrétaire sera chargé de présenter le rapport d'activités lors de l'Assemblée Générale et de faire le lien avec les groupements.

La personne en charge de la formation proposera des sujets en lien avec l'équipe de l'AMF et assurera l'introduction des réunions de formation.

Le Président souhaiterait qu'un membre du bureau s'occupe de suivre la partie communication de l'AMF (site internet, lettre mensuelle, facebook...). Personne n'est désigné à ce jour.

2) Désignations dans diverses instances

L'AMF 44 est sollicitée par divers organismes pour désigner des élus pour y siéger.

Le Président demande aux membres du Conseil de bien vouloir procéder à des désignations

- **Réseau Manger Local 44** : Monsieur **Rémy ORHON**, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon et Monsieur **Laurent ROBIN**, Maire de Machecoul-Saint-Même acceptent de représenter l'AMF 44
- **CEREMA Ouest** : Madame **Christine BLANCHET**, Maire de Loireauxence (pour les communes) et Monsieur **Norbert SAMAMA**, Maire du Pouliguen et Vice-Président de CAP ATLANTIQUE (pour les intercommunalités) sont désignés par l'AMF 44
- **SAFER comité technique** : Monsieur **Vincent MAGRE**, Maire de la Haye Fouassière (titulaire) et Monsieur **Jean-Louis MOGAN**, Maire de Missillac et Président de la CC de Pontchâteau-Saint Gildas des Bois (suppléant) sont désignés par l'AMF 44
- **LA GEODATA** : Monsieur **Maurice PERRION**, Maire de Ligné et Président de la COMPA et Monsieur **Jean-Louis ROGER**, Maire de Sucé Sur Erdre sont désignés en tant que titulaires et Monsieur **Rémy NICOLEAU**, Maire de Saint-Etienne de Montluc et Président de la CC Estuaire et Sillon en tant que suppléant
- **CRALIM** : Monsieur **Rémy ORHON**, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon est désigné par AMF 44
- **Comité Local de Cohésion Territoriale** : Madame **Marie-Pierre GUERIN**, Maire de La Meilleraye de Bretagne, Monsieur **Laurent ROBIN**, Maire de Machecoul-Saint-Même, Monsieur **Hubert DELORME**, Maire de Saint-Molf, Monsieur **Philip SQUELARD**, Maire de Trans sur Erdre sont désignés pour y siéger ainsi que Monsieur **Roch CHERAUD**, Maire de Saint Viaud qui a adressé sa demande à la Préfecture pour en faire partie.

- **Jury Législation Funéraire** : l'AMF 44 propose le Maire de Chauvé, Monsieur **Pierre MARTIN** pour y siéger.

Concernant la Conférence Régionale des Financeurs, **Jean-Michel BRARD** est désigné par l'AMF 44. Pour le moment, l'AMF 44 n'a pas encore été saisie officiellement sur cette conférence.

3) Désignations aux commissions de l'AMF nationale

Le Président propose aux membres du Conseil de faire partie de commissions de travail à l'AMF nationale.

- **Territoires ruraux** : Aurélie MEZIERE, Maire de Plessé (titulaire) et Laurent ROBIN, Maire de Machecoul-Saint-Même (suppléant)
- **Intercommunalité** : Rodolphe AMAILLAND, Maire de Vertou (titulaire) et Jean-Louis MOGAN, Maire de Missillac et Président de la CC de la région de Pontchâteau- Saint Gildas des Bois (suppléant)
- **Aménagement et Urbanisme** : Pascal PRAS, Maire de Saint-Jean de Boiseau (titulaire) et Bernard Morilleau Maire de Sainte-Pazanne (suppléant)
- **Finances** : Johann BOBLIN, Maire de La Chevrolière (titulaire) et Jean-Louis ROGER, Maire de Sucé Sur Erdre (suppléant)
- **Europe** : Danielle CORNET, Maire de Pontchâteau (titulaire) et Jean-Louis ROGER, Maire de Sucé Sur Erdre (suppléant)
- **Culture et Patrimoine** : Marie-Cécile GESSANT, Maire de Sautron (titulaire) et Aymar RIVALLIN, Maire de Maisdon Sur Sèvre (suppléant)
- **Politique de la Ville** : Laurent TURQUOIS, Maire de Saint-Sébastien sur Loire (titulaire) et Monsieur Alain VEY, Maire de Basse-Goulaine (suppléant)
- **Transition écologique** : Nicolas CRIAUD, Maire de Guérande (titulaire) et Marie-Cécile GESSANT, Maire de Sautron (suppléante)
- **Education** : Marie-Pierre GUERIN, Maire de La Meilleraye de Bretagne (titulaire) et Vincent MAGRE, Maire de la Haye Fouassière (suppléant)
- **Groupe de travail Littoral** : Norbert SAMAMA, Maire du Pouliguen (titulaire) et Pascale BRIAND, Maire des Moutiers en Retz (suppléante)

4) Point sur les Universités des Maires et les formations réalisées

Les Universités des Maires 2020, qui se sont déroulées le 17 septembre à la Salle Escall à Saint Sébastien Sur Loire, ont été un succès malgré les conditions sanitaires. 189 élus ont participé aux 7 ateliers thématiques proposés. Avec les partenaires et les intervenants, ce sont 250 personnes qui étaient présentes à cette manifestation organisée en partenariat avec Mairie 2000 – AMF nationale. Les interventions ont été très appréciées des élus.

En juillet 2020, 5 formations en visioconférence ont été organisées dans le cadre des Universités des Maires

Tous les power points et toutes les vidéos sont en ligne sur la page d'accueil du site www.maires44.fr dans la rubrique Actualités.

Les formations à destination des élus fonctionnent bien. Une synthèse des différentes formations réalisées, soit à l'AMF 44, soit dans les communes ou intercommunalités sur demande, soit via le DIF élus est dans le dossier du conseil.

5) Congrès des Maires de France

Le Président informe les administrateurs que suite au comité directeur du 2 novembre 2020 de l'AMF nationale, **la décision a été prise d'annuler le congrès des Maires de France 2020.**

6) Outils de communication à mettre en place

Le Président souhaite qu'un membre du Conseil d'Administration s'implique aux côtés de l'équipe de l'AMF pour mettre en place de nouveaux outils de communication vers les élus de notre département (site internet, facebook, plaquette de présentation de l'AMF 44, etc...).

7) Calendrier des Conseils d'Administration

Le Président propose de retenir la date du vendredi 8 janvier pour un conseil et les vœux de l'AMF. Après échange avec les administrateurs, il semble que les mardis soient plus favorables pour les réunions de CA.

Compte tenu de la crise sanitaire que la France traverse, Mr HUNault propose de réunir le Conseil plus fréquemment soit tous les 15 jours. Les administrateurs donnent un avis favorable à cette proposition.

Les prochains Conseils d'Administration auront lieu le mardi 17 novembre et le mardi 1^{er} décembre matin en visioconférence à 9 heures.

Par ailleurs, **un bureau se tiendra également le jeudi 5 novembre à 8h en visioconférence pour rédiger un courrier à l'attention de Mr Le Préfet, courrier qui pourrait être repris par les EPCI et signés par les communes membres des EPCI comme cela a été fait à Pornic aggro et ensuite envoyé au Premier Ministre.** Le but est aussi de rédiger une feuille de route commune pour l'ensemble des communes et intercommunalités de notre département.

8) Point sur la crise sanitaire et la situation du commerce de proximité

Le Président a participé au comité directeur de l'AMF du 2 novembre 2020.

Mr HUNault a également participé au comité directeur présidé par François Baroin.

A été évoquée, l'actualité du week-end avec l'ouverture des commerces de proximité et les arrêtés pris par certains maires, puis annulés par les Préfectures. Mr HUNAULT précise que le CODOP de la semaine dernière a été élargi aux Présidents d'intercommunalités. Un maire à la frontière avec l'Allemagne a proposé de se caler sur ce que fait l'Allemagne qui ouvre les commerces de détail en limitant la jauge à 10 m² par personne. Pour le moment, face à la fronde des commerçants, le Gouvernement campe sur sa position.

Mr Laignel est intervenu sur les finances des communes et des EPCI. L'AMF souhaite avoir l'assurance d'obtenir les mêmes recettes que sur les 3 derniers exercices. De nombreux maires sont inquiets de la dégradation rapide de la situation financière. Il serait intéressant d'avoir une réflexion en interne sur l'évolution de la situation financière des communes et des intercommunalités de notre département.

Le problème d'actualité est bien sur la crise sanitaire. Mr HUNAULT fait part de l'expérience menée à Châteaubriant avec son centre hospitalier pour organiser des tests de dépistage à la Halle de Béré. Il suggère que nous ayons des informations complémentaires par rapport à celles de l'ARS. C'est la première fois que le congrès des maires est annulé depuis la Guerre. Il souhaiterait quand même que l'AMF nationale organise un temps fort à la place. Il propose que l'AMF 44 fasse une proposition pour montrer l'existence des communes un jour donné avec un rassemblement des Maires avec leur écharpe devant les communes.

Mr ROGER interroge Mr HUNAULT sur la situation financière dégradée de certaines communes en France. Il apparaît que des communes soient déjà en difficulté avec un taux de chômage de 12% et un endettement important.

Mr BEAUGE souhaite dire un mot sur l'économie de proximité. Il constate que de 20 commerces sont fermés dans sa commune. La survie de certains commerces est en jeu, les commerçants vivent un drame économique et humain.

Mr HUNAULT propose une position commune de l'AMF 44, en rappelant la solidarité auprès des commerces de proximité, l'incompréhension des mesures prises par le Gouvernement et suggérer de se caler sur les mesures l'Allemagne. Il souhaite que durant ce mandat l'AMF ait des actions qui traduisent mieux son existence et l'intérêt d'en faire partie.

Le Président propose que l'AMF 44 rédige un communiqué de presse.

Mr SAMAMA souligne que certains commerçants ne respectent pas toujours les règles sanitaires notamment le port du masque obligatoire. Il est frustré par le discours du Gouvernement sans concertation avec les Maires.

Maurice PERRION lit le communiqué de presse qu'il a préparé au nom de l'AMF 44.

Mr ROGER souhaite le détail des mesures prises par l'Allemagne. **Mr MOGAN** précise que l'ouverture des commerces de détail continue en fonction d'une jauge limitée à 10 m² par personne. **Mr AMAILLAND** trouve intéressante la notion de jauge par rapport à la surface du magasin.

Mr MOGAN précise qu'en Allemagne les mesures sont plus allégées qu'en France au niveau du confinement. La politique du bon sens prévaut. Les restaurants et les hôtels sont fermés. Les commerces de proximité restent ouverts avec 10 m² par client. Les fêtes de famille sont autorisées à raison de 2 familles et de 10 personnes maximum. Il souhaiterait par ailleurs que le maire soit remis à sa juste place.

Mr PERRION propose en plus du communiqué de presse envoyé ce jour d'adresser un courrier rapidement au Préfet.

Mr BEAUGE pense que sur l'argument économique c'est bien mais comment faire pour expliquer la différence de traitement entre les commerces basée sur l'argument sanitaire. Il ne comprend pas l'argumentation du Gouvernement.

Mr AMAILLAND pense que le Gouvernement veut que les clients voient le moins de monde possible. Le nombre de clients dans les commerces en fonction de la surface lui semble équitable et entendable.

Mme BRIAND pense que le critère de la jauge est intéressant. Par contre, la référence à l'Allemagne n'est pas forcément bonne car les Allemands n'ont pas le même comportement.

Mr BOBLIN a un sentiment de frustration par rapport à l'AMF nationale face aux arrêtés illégaux de certains collègues. Il souhaiterait un consensus des Maires. L'AMF nationale aurait dû taper du poing sur la table en incitant tous les maires à signer cet arrêté.

Mr ROGER n'est pas d'accord pour que les maires se mettent dans l'illégalité car cela peut se retourner contre eux.

Mr SAMAMA est également contre les arrêtés illégaux. Il y a un risque face à la situation économique et sociale tendue d'avoir des mouvements de révolte. Il faut faire attention aux répercussions si les maires se mettent dans l'illégalité. Les Maires doivent être offensifs et l'AMF doit montrer qu'elle est une force de frappe et doit exiger des actes plus forts. Les Maires répondent aux citoyens au quotidien. Il faut taper du poing sur la table vis-à-vis de l'Etat.

Mme CORNET est en faveur d'une action forte concertée et argumentée des élus agissant dans un cadre légitime. Il faut éviter le désordre et les débordements, faire des propositions de bon sens et envoyer un message fort avec des préconisations concrètes.

Mme MEZIERE a pris un arrêté ce week-end et propose d'enlever « illégaux » du communiqué de presse. L'AMF doit être plus communicante, il faut parler d'une voix unique au niveau de l'AMF.

Mr HUNAULT pense aussi qu'il faut rester dans la légalité, **créer une cellule de veille et être prêt à réagir par rapport aux évènements et à l'actualité**. Il propose d'adopter une position commune sous l'égide de l'AMF, des actions concertées étant préférables. Il faut que l'AMF 44 soit un partenaire plus audible et plus efficace.

Mr MOGAN pense qu'il faut taper du poing sur la table et remettre le maire à sa juste place.

Mr BEAUGE se demande comment organiser la vie économique ?

Mr BRARD s'inquiète de la situation des petites communes rurales qui se battent pour la survie de leurs 2 ou 3 commerces de proximité. Les 15 Maires de la Communauté d'Agglomération de Pornic ont signé un courrier au Premier Ministre en demandant une réouverture pour la mi-novembre en vue des fêtes de Noël. Chaque EPCI du département pourrait faire signer un courrier à tous ses maires et l'adresser au Premier Ministre.

Mr PERRION rappelle que la Région a mis en place des aides ponctuelles pour les commerces. Il informe que la Présidente doit rencontrer les Associations de commerçants et les syndicats professionnels aujourd'hui.

Mr CRIAUD est inquiet pour les commerçants car, pour certains, les fêtes de fin d'année sont la dernière chance de sauver leur commerce. Par ailleurs, les consommateurs seront-ils présents ? Il faut que les mesures prises permettent aux commerces de tenir.

Mr ROBIN rappelle que la 2^{ème} vague annonce plus de morts et que l'urgence est bien sanitaire, le Gouvernement a décidé de fermer les commerces non alimentaires et non essentiels uniquement comme en mars 2020.

Mr ROGER souhaite une action commune pour que l'AMF soit une référence et soit plus écoutée en vue d'une cohérence nationale, régionale et départementale vis-à-vis de la population. Il faut une réponse nationale au niveau de l'AMF face au Gouvernement. Les Maires doivent rester exemplaires.

En conclusion, Mr PERRION propose d'établir une feuille de route commune et, d'organiser une visioconférence le jeudi 5 novembre à partir de 8 heures pendant une heure avec les membres du bureau afin de valider le courrier à adresser à Mr Le Préfet.

9) Questions diverses

.1/ ADICLA

L'ADICLA ayant été dissoute en 2020, Monsieur SQUELARD informe les administrateurs que le solde des fonds associatifs d'un montant de 35 000 euros seront versés à l'Association des Maires. A ce jour ce sont déjà 32 000 euros qui ont été versés, le complément de 3 000 euros parviendra à l'AMF44 au mois de décembre 2020.

.2/ Proposition de convention relative à la mise en œuvre de la médiation dans le ressort du Tribunal Administratif de Nantes

La Cour Administrative de Nantes propose à l'AMF 44 de signer une convention visant la mise en œuvre de la médiation publique. Le Président, avant toute signature, souhaite que les administrateurs en prennent connaissance afin de donner leur avis.

Le Président remercie les administrateurs présents de leur participation à ce 1^{er} Conseil d'Administration et lève la séance.